

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 octobre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015**

**2015 DFPE 3** Subvention (168 402 euros) et avenant à convention avec la Fondation de Rothschild, pour le lieu d'accueil enfants parents L'Ilot Bébéés situé 4/7, square Dunois (13e).

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention en date du 16 novembre 2014, avec l'association Fondation de Rothschild, dont le siège social est situé 76, rue de Picpus à Paris (12<sup>e</sup>), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents dénommé L'Ilot Bébéés situé 4/7, square Dunois (13<sup>e</sup>) ;

Vu le projet de délibération en date 15 septembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention, par avenant à la convention pluriannuelle de fonctionnement précitée entre la Ville de Paris et la Fondation de Rothschild, ayant son siège social 76, rue de Picpus à Paris (12<sup>e</sup>) gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents dénommé L'Ilot Bébéés situé 4/7, square Dunois à Paris (13<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4<sup>e</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation de Rothschild ayant son siège social 76, rue de Picpus à Paris (12<sup>e</sup>) l'avenant n°1 à la convention de fonctionnement du 16

novembre 2014, dont le texte est joint à la présente délibération, relatif aux modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement pour le lieu d'accueil enfants parents dénommé L'Ilot Bébés situé 4/7, square Dunois à Paris (13e) (n° tiers simpa 49 701, dossier n°2015\_01863).

Article 2 : Une subvention de 168 402 euros est allouée à la Fondation de Rothschild pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents dénommé L'Ilot Bébés situé 4/7, square Dunois à Paris (13e) au titre de l'exercice 2015.

Article 3 : La dépense correspondant à la subvention visée à l'article 2 sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 64 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2015 et suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**